

COMMUNE DE MANDEURE



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 mars 2021**

**PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANDEURE
DU 26 mars 2021
A 18 HEURES**

**En la salle des séances
de la mairie de MANDEURE**

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Bérange PAGNOT, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHE, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIERES, Frédéric BOUCOT, Dominique MOUGENOT, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY (arrivée 19h21), Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Nathalie JEANNEROT, Stéphane LANGOLF, Jean-Jacques CARILLON, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Procurations : Priscilla CARRAY à Marilyn PERNOT jusqu'à son arrivée, Aurélie SAUVAGEOT à Laurence LIARD, Evelyne COMBRES à Gérard BOUCHE, Patrick ALIN à Nathalie JEANNEROT et Nadine BERGER à Stéphane LANGOLF.

Membres absents – excusés : Marie-Noëlle LOPEZ, Sandra RAMALHO.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY, Vanessa CARRARA.

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 février 2021

Point 2 – Finances

2.1.1 Approbation du compte administratif 2020 Commune de Mandeuire - Budget général M14.

2.1.2 Approbation du compte administratif 2020 Commune de Mandeuire - Lotissement « Fontenotte ».

2.2 Approbation des comptes de gestion 2020 Commune de Mandeuire – Budget général M14 – Lotissement « Fontenotte ».

2.3 Affectation des résultats.

2.4 Vote du taux des contributions directes.

2.5.1 Approbation du budget primitif 2021 Commune de Mandeuire – Budget général M14.

2.5.2 Approbation du budget primitif 2021 Commune de Mandeuire – Lotissement « Fontenotte ».

2.6 Vote des subventions aux associations et autres – 1^{ère} attribution.

2.7 Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'APCM pour l'année 2021 – Autorisation de conclusion et de signature.

2.8 Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Harmonie Beaulieu Mandeuire pour l'année 2021 – Autorisation de conclusion et de signature.

Point 3 – Modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération – Intégration d’une compétence dite « supplémentaire » en matière de défense extérieure contre l’incendie

Point 4 – Modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération – Intégration d’une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé

Point 5 – Régularisation foncière – Vente de logements 26 à 36 rue des Jardins appartenant à NEOLIA

Point 6 - Divers.

~~~~~  
*Début de la séance à 18h00*  
~~~~~

L’ouverture de la séance est assurée par Monsieur le maire, Jean-Pierre HOCQUET.

Monsieur le maire procède à l’appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Marilyn PERNOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu’elle a acceptées.

Nota Bene : Suite à un problème technique l’enregistrement du Conseil Municipal commence à partir de la délibération 015-2021 relative à l’affectation des résultats.

Monsieur le Maire indique qu’une délibération est mise sur table modifiant le budget primitif du lotissement Fontenotte suite à informations tardives de la trésorerie, il indique également que l’organigramme des agents de la collectivité a été remis à chacun faisant état des agents titulaires et contractuels au sein de la mairie. Monsieur le Maire lit les coûts incidence COVID sur le budget de la commune :

Manifestations annulées

Fête du printemps	983.36
Vacances Avril	1 979.43
Jeunesse en fête	3 328.78
Marché de Noël	<u>1 095.12</u>
	7 386.69
Fête de la musique	1 500.00
Feux artifices	6 500.00
Autres Manifestations	2 238.24

Factures restaurations scolaires

4 809.55 € de factures en moins par rapport à 2019

Transports

Environ 8 000 € de moins par rapport au prévisionnel (essentiellement transport restauration scolaires et sorties écoles dont piscine)

Soit un total de 30 434.48 € de dépenses non réalisées

Mais des recettes en moins sur la restauration scolaire et sur la crèche pour 36 375.66 € (22 090.13 pour la restauration scolaire et 14 285.53 pour la crèche)

D'où une diminution de recettes de 5 941.18 € à laquelle il faut ajouter les dépenses supplémentaires réalisées à hauteur de 42 560.31 €

Monsieur Stéphane LANGOLF demande à ce qu'on rajoute les coûts et achats de matériels notamment la suppression de la dotation de 1 000 € par école.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la sous-préfecture suite à la remarque de Mme RAMALHO au dernier conseil relatif aux séances à huis clos :

« En ce qui concerne la mention à inscrire sur la convocation pour la tenue de la séance « à huis clos » ou « sans public », il conviendra de noter, conformément à la note du Ministère de l'Intérieur que vous avez reçue le 18 novembre dernier, « l'organe délibérant se réunira sans public » du fait de l'état d'urgence sanitaire ».

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2021

Monsieur Stéphane PODGORA : Je voulais commencer par rendre hommage à Dominique MOUGENOT, votre conseillère déléguée aux affaires sociales qui a présenté sa démission lors du dernier conseil mais finalement, je m'aperçois que je n'aurai pas à le faire. Mais puisque vous êtes là, Madame MOUGENOT, je tiens quand même à préciser que je vous apprécie, que vous êtes une belle personne et que je me réjouis que vous soyez encore au Conseil.

Alors, Monsieur le Maire, vous nous avez demandé de trouver des volontaires pour tenir les bureaux lors des prochaines élections. Bien évidemment, c'est avec plaisir que je le ferais mais une question se pose : accepterez-vous des volontaires qui étaient sur les listes candidates aux dernières élections municipales ou vous refuserez comme vous l'avez fait pour les commissions ?

Monsieur le Maire : Oui, ce sont des citoyens comme les autres.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je voulais également revenir sur la question des subventions du SYDED... Je vous ai demandé si vous aviez d'autres projets concernés par ces subventions et vous m'avez répondu avec aplomb, que cela ne concernait que l'électricité... Les fonds mis en place par le SYDED viennent certes de la TCFE mais ils sont consacrés à l'effort de transition énergétique dans son ensemble, pas qu'à l'électricité. Aussi, vous avez dit que suite à la perte progressive de la DGF et de la hausse du FPIC, la commune a perdu plus de 3 millions d'euros de revenus sur les 8 dernières années soit plus de 400.000 euros en moyenne par an. Je pense que c'est une information très importante que la population doit connaître afin de comprendre la difficulté supplémentaire qui est la vôtre de boucler le budget. Vous confirmez bien que ces pertes n'ont en aucune façon et par aucun mécanisme de compensation, été remplacées ? C'est dramatique.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Stéphane PODGORA : Votre opposition historique, si je peux me permettre, a, si j'ai bien compris, pointé le fait qu'il y avait beaucoup d'agents communaux à Mandeuire par rapport aux communes de notre strate... J'ai trouvé cela cocasse, dans la mesure, il me semble que cette situation n'est pas de votre fait. Et je trouve cela surprenant que cette même opposition sous-entends qu'il faudrait, pardonnez-moi l'expression, dégraisser le Mammouth... Comme vous l'avez justement dit, supprimer un poste signifierait supprimer un service... Je pense par conséquent qu'il serait intéressant de savoir quels postes voudraient-ils supprimer et peut-être devriez-vous en discuter avec eux car il me semble qu'ils connaissent bien la situation puisqu'ils étaient aux commandes bien avant votre précédent mandat.

Madame Nathalie JEANNEROT indique que le nombre a quand même augmenté depuis 2014.

Monsieur le Maire répond que oui mais pour les agents sous contrat, il faut aussi remplacer les agents. Monsieur le Maire parle de désordres collatéraux, qu'il faut faire une refonte gentille auprès du personnel.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 2 – Finances

2.1.1 **Délibération 012-2021** : Approbation du compte administratif 2020 Commune de Mandeuire – Budget général M14

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne doit pas prendre part au vote et quitter la séance.
Monsieur le Maire quitte la séance à 18h26.

Présidente de séance Madame Bérangère PAGNOT (*confer annexes comptes-administratifs*)

Pour rappel :

Le compte administratif constitue le compte-rendu de la gestion du Maire (ordonnateur) pour l'exercice écoulé. Il retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par l'Assemblée, les dépenses et recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris celles engagées mais non encore payés ou encaissées, et constate les résultats comptables.

Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion.

Le compte de gestion est le document par lequel le trésorier comptabilise l'ensemble des mandats et des titres de recettes qu'il a accepté de prendre en charge. Il est établi par le receveur municipal et retrace le bilan de la collectivité et les opérations d'encaissement des recettes et de paiement des dépenses effectuées pour le compte de la collectivité.

Le compte administratif est préparé par l'ordonnateur obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le receveur municipal. Le compte administratif pour l'exercice 2020 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
5 253 852.20 €	6 181 197.96 €

Excédent de fonctionnement : 927 345.76 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
1 628 060.88 €	2 745 646.03 €

Excédent d'investissement : 1 117 585.15 €

Excédent du compte administratif 2020 hors reports : 2 044 930.91 €

Reports

Dépenses	Recettes
1 478 488 €	138 863 €

Solde : - 1 339 625 €

Excédent du compte administratif 2020 avec reports : 705 305.91 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver les propositions qui lui sont faites,
D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2020 tel que présenté, les résultats étant en concordance avec le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal,
De prendre acte de l'excédent global de clôture de l'exercice 2020 qui s'élève à 2 044 930.91 € hors reports et 705 305.91 € avec reports,
De voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Madame Bérangère PAGNOT donne lecture du compte-administratif.

Madame Nathalie JEANNEROT concernant « les frais de nettoyage des locaux » est surprise de la baisse par rapport aux prévisions surtout en période covid.

Madame Anne-Laure VERY souligne qu'il s'agit surtout du nettoyage des vitres aux écoles, non réalisé.

Madame Nathalie JEANNEROT : 61.524€ « entretien bois et forêts » on passe de 12.000 à 5.000€ pourquoi ?

Madame Anne-Laure VERY : C'est le programme ONF, on met toujours un peu plus, mais c'est sur la base de ce que l'ONF envoie.

Madame Nathalie JEANNEROT : Donc tout ce qui a été prévu est réalisé ?

Mesdames Anne-Laure VERY et Laurence LIARD : Oui.

Madame Paulette BRINGARD : Que représentent « les frais d'honoraires » ?

Madame Anne-Laure VERY : Il s'agit de l'AMO pour les assurances et les DECI, ce qui avait été voté mais Madame BRINGARD ne siégeait peut-être pas encore au conseil.

Madame Bérangère PAGNOT reprend lecture CA

Madame Nathalie JEANNEROT : Chapitre 67 cela correspond à quoi ?

Madame Anne-Laure VERY rappelle que cela avait été évoqué en DM, il s'agit de deux titres annulés car mis au mauvais endroit.

Madame Bérangère PAGNOT reprend la lecture du CA

Madame Nathalie JEANNEROT : Au chapitre 13 cela correspond au remboursement du personnel ?

Madame Anne-Laure VERY : Oui, il s'agit du remboursement des agents en arrêt et on a des agents en arrêt longue maladie.

Madame Nathalie JEANNEROT : Au chapitre 20, les 27.500 € correspondent aux études non réalisées ?

Madame Anne-Laure VERY : Oui elles sont engagées mais pas encore réalisées, par exemple le canal de la ROSA, etc...

Madame Nathalie JEANNEROT : Pour le chapitre 21 que recouvre le matériel de bureau et informatique ?

Madame Anne-Laure VERY : Il s'agit du nouveau serveur et du matériel pour le télétravail notamment.

Madame Nathalie JEANNEROT : Les travaux bâtiment au chapitre 23 sont bien les travaux du CCP ?

Madame Anne-Laure VERY : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Au chapitre 40 à quoi est dû l'écart pour les travaux en régie ?

Madame Vanessa CARRARA : Il y a eu le confinement.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ça n'a pas duré toute l'année.

Madame Vanessa CARRARA : Il a duré de mars à fin mai, après on a eu du personnel vulnérable donc la moitié du personnel était présent, beaucoup de choses n'ont pas été réalisées.

Madame Anne-Laure VERY : Les travaux en régie pour le bâtiment concernaient comme cela avait été indiqué au Conseil Municipal du 11 décembre le bureau du CCAS et l'appartement aux Estelles, et en voirie les chicanes zones 30 et le socle du colombarium. Il n'y a pas eu de travaux en régie pour les espaces verts.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Le compte administratif est le reflet de la gestion et le récapitulatif des dépenses réalisées et les recettes allouées. Voter contre, ce serait laisser entendre que les chiffres annoncés sont erronés. Voter pour ce serait admettre le budget élaboré par vos soins. Donc, je m'abstiendrai.

5 ABSTENTIONS : Jean-Jacques CARILLON, Nathalie JEANNEROT ayant pouvoir de Patrick ALIN, Stéphane LANGOLF ayant pouvoir de Nadine BERGER.

2.1.2 Délibération 013-2021 : Approbation du compte administratif 2020 Commune de Mandeuire – Lotissement Fontenotte

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne doit pas prendre part au vote et quitter la séance.

Madame Bérangère PAGNOT donne lecture du compte-administratif.

Le compte administratif est préparé par l'ordonnateur obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le receveur municipal. Le compte administratif pour l'exercice 2020 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
205 276.63 €	205 273.67 €

Section d'investissement

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
197 670.52 €	209 570.95 €

Excédent d'investissement : 11 900.43 €

Excédent du compte administratif 2020 : 11 897.47 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver les propositions qui lui sont faites,

D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2020 tel que présenté, les résultats étant en concordance avec le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal,
De prendre acte de l'excédent global de clôture de l'exercice 2020 qui s'élève à 11 897.47 €,

De voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

5 ABSTENTIONS : Jean-Jacques CARILLON, Nathalie JEANNEROT ayant pouvoir de Patrick ALIN, Stéphane LANGOLF ayant pouvoir de Nadine BERGER.

Madame Laurence LIARD quitte la séance à 19h02.

Monsieur le Maire revient à 19h02.

Madame Laurence LIARD revient à 19h04.

Délibération 014-2021 : Approbation des comptes de gestion 2020 Commune de Mandeuve – Budget général M14 – Lotissement « Fontenotte »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2020 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, la décision modificative de 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et vous êtes prononcés sur les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Maire déclare aux membres de l'Assemblée que la balance des comptes de gestion 2020 du Budget Général M14, du lotissement La Fontenotte, est identique à celles des comptes administratifs 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- De constater pour la comptabilité des budgets les identités de valeur entre les indications des comptes de gestion et celles des comptes administratifs.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération 015-2021 : Affectation des résultats

Début de l'enregistrement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Affectation des Résultats :

Le résultat du compte administratif 2020 s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement : **927 345.76 €**
- Excédent d'investissement **1 117 585.15 €**
- Déficit reports : **- 1 339 625 €**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'affecter les résultats dégagés au compte administratif 2020 de la façon suivante :

Conformément aux dispositions prévues par l'instruction M14, il convient d'affecter les résultats dégagés au compte administratif 2020.

- Section d'investissement recettes compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé : 222 039.85 €

- Section de fonctionnement recettes compte 002 :

Excédent de fonctionnement reporté : 705 305.91 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- De décider d'affecter les résultats d'exploitation et d'investissement tels que proposés ci-dessus,
- De décider d'affecter au compte 1068 la somme de 222 039.85 €
- De décider d'affecter au compte 002 la somme de 705 305.91 €
- De préciser que les résultats seront repris lors du vote du budget primitif de l'exercice 2021 du Budget Général.

Des questions, je n'en vois pas ! Qui est contre ? Jean-Jacques.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oui, je n'accepte pas un budget en déficit, il est normal de le compenser par des recettes qui viennent d'ailleurs, je voterai pour.

Monsieur le Maire : Merci. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ?

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération 016-2021 : Vote du taux des contributions directes.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre du vote du budget, il incombe au Conseil Municipal de se prononcer en premier lieu sur le vote des taux.

Pour le budget primitif 2021, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux de 2020 pour l'année 2021, à savoir :

	Taux 2020	Taux 2021	Variation
Foncier bâti	14.36 %	32.44 %*	0.00%
Foncier non bâti	22.13 %	22.13 %	0.00%

*taux communal foncier bâti 14.36%+ ancien taux départemental foncier bâti 18.08% = 32.44%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'approuver le maintien des taux des contributions directes pour l'année 2021 tels qu'énoncés ci-dessus.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération 017-2021 : Approbation du budget primitif 2021 Commune de Mandeuve – Budget général M14.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2021, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
6 391 055.91 €	6 391 055.91 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
2 742 976.91 €	2 742 976.91 €

Soit un budget total de 9 134 032.82 € s'équilibrant en recettes et en dépenses.
Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver et voter le budget primitif 2021 du Budget Général M14 ainsi présenté.

(confer annexe budget primitif 2021 – Budget général M14 – Lotissement
« Fontenotte)

Monsieur le Maire donne lecture du Budget général M14.

Monsieur le Maire : Au chapitre 011, **les charges à caractères général**, le BP s'établit à 1.113.600 contre 1.095.900 € en 2020, BP plus DM. Y a-t-il des observations ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Il y a deux lignes supplémentaires, j'aurai aimé savoir pourquoi ? « Le chauffage urbain » et « les frais de déménagement ». C'est la 60613 et la 62555.

Madame Anne-Laure VERY : 60613, en fait c'est, on avait toujours tout mis en énergie, électricité, gaz et la trésorerie nous demande de scinder les deux. C'est pour ça qu'au Compte Administratif vous avez aussi le petit distinguo. Et les frais de déménagement, en fait quand un agent mute, il a droit à des frais de déménagement et on a eu un agent qui a été muté et fait valoir la prime déménagement cette année.

Monsieur le Maire : Autre question ? Bien je passe au chapitre 012 **charges de personnel**, en 2020 nous avons 3.430.000 € et pour 2021 au BP, nous avons inscrit la même somme de 3.430.000 €. Est-ce que cela...

Madame Nathalie JEANNEROT : Moi j'aurai une question, enfin deux, deux remarques.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Le 6218 « Autre personnel extérieur » qui passe à 18.000 € et les deux lignes qui diminuent voire n'existent plus, les « contrats aidés » ligne 64168, j'imagine qu'il n'y a plus de contrats aidés.

Monsieur le Maire : Non.

Madame Nathalie JEANNEROT : Et le 6417 diminution au niveau de la rémunération des apprentis, c'est pareil, vous en avez pris moins.

Madame Anne-Laure VERY : Non, en fait, le contrat aidé a été titularisé, parce qu'il est passé au service bâtiment, et les apprentis, maintenant on passe par Profession Sport pour gérer nos apprentis, ce qui nous permet de ne pas payer la taxe d'apprentissage, il gère les congés, il gère tout. C'est pour ça que la ligne « apprentis » de 41.000 € passe à 12.000 € et on retrouve ces frais dans « Autre personnel extérieur » d'où l'augmentation des 18.000 €.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord. Ok, merci.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ? Je n'en vois pas donc on passe au chapitre 65 **autres charges gestion courante**, donc pour le BP 2020, nous étions à 675.100 €, pour le BP 2021, nous serons à 830.000 €. Alors le déficit du budget annexe de 150.700 € est là pour équilibrer le budget « Fontenotte ». Des remarques ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pourquoi la ligne 65748 « subventions autres organismes de droit privé », pourquoi il y a toute une énumération en dessous et ce n'est pas détaillé en fait.

Madame Anne-Laure VERY : On va le voter dans la délibération suivante, c'était juste un rappel, de mémoire.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord. Merci.

Monsieur Stéphane PODGORA : J'avais une question par rapport au CCAS, les 340.000 € ; est-ce qu'on a un droit de regard par rapport à la gestion du CCAS au niveau des comptes ou on ne sait pas ce....

Monsieur le Maire : Il y aura une communication du budget du CCAS au conseil, oui.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ultérieurement alors.

Monsieur le Maire : Quand il sera voté.

(Arrivée de Madame Priscilla CARRAY à 19h21).

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ? Je n'en vois pas, donc je passe au chapitre suivant **66 charges financières** qui passe de 50.500 à 45.600 €. C'est bon !

Chapitre **67 charges exceptionnelles** qui passe de 21.100 à 6.000 €. Ce sont les amendes fiscales, secours, etc...

Le chapitre **68 dotation provisions** qui passe de 5.000 en 2020 à 0 en 2021.

Chapitre **014 impôts et taxes** qui passe de 90.000 € à 86.000 €.

Le chapitre **022 provisions** qui reste à 10.000 € en 2021.

Le chapitre **042 opérations d'ordre entre sections** pour un TOTAL EN FONCTIONNEMENT de 5.517.600 € en 2020 contre 5.664.200 € en 2021.

L'excédent de fonctionnement est de 530.554.52 € en 2020, il passe à 726.855.91 € en 2021.

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Chapitre **70 produits de gestion courante**, nous avons en 2020, 177.000 et 204.500 € pour le BP 2021,
- Chapitre **042 opérations d'ordre entre sections**, un montant de 95.000 € qui est à la fois sur 2020 comme sur 2021,
- Chapitre **013 atténuation de charges** 110.000 € en 2021, 60.000 € en 2021,
- Au chapitre **73 impôts et taxes**, en 2020 nous avons 4.617.950 € et en 2021, il est prévu 4.757.950 €.

Madame Anne-Laure VERY : Juste une petite observation puisqu'on a eu la réponse mercredi ou jeudi, puisque nous n'allons plus toucher la taxe d'habitation, on avait inscrit au 73111 « contributions directes » 1.710.000 €, on a reçu l'état 1259, il aurait fallu que l'on n'inscrive que 1.300.000 € et qu'on inscrive les 430.000 de différence au niveau de la dotation de compensation dans le chapitre 74. Cette proposition avait été validée par la trésorerie qui nous avait dit de tout inscrire dans les contributions directes. Et finalement, ils nous ont dit cette semaine que ce n'était pas le cas, qu'il aurait fallu modifier, ça fera l'objet certainement d'une décision modificative.

Monsieur le Maire : Merci Anne-Laure pour ces éclaircissements.

Madame Nathalie JEANNEROT : Par rapport au 6419 « remboursement des rémunérations » je suppose que les 110.000 c'est du réel et que le 60.000 c'est une prévision.

Madame Anne-Laure VERY : Oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Merci.

Monsieur le Maire : Alors au chapitre 74 **dotations-subventions**, nous avons 524.000 en 2020, nous en sommes à 302.000 en 2021. Anne-Laure va nous donner une petite précision à ce propos.

Madame Anne-Laure VERY : Juste une petite précision qui date d'hier soir, au 7482 vous aviez la compensation perte taxe additionnelle mutation, on avait touché 156.000 et on avait été prudent en mettant 100.000 parce qu'on ne savait pas comment ça évoluerait. Finalement, ça évolue à 4.90% en plus et on va toucher 164.000 ce qui fera aussi l'objet d'une DM (décision modificative). Pour mémoire c'était un fonds, comme nous sommes passés en dessous des 5.000 habitants, on adhère à ce pot commun. On serait resté au-dessus des 5.000 habitants, ça nous ferait un revenu de 30.000/35.000 si tout va bien les bonnes années. C'est l'avantage, pour ce coup-ci d'être en dessous des 5.000.

Monsieur le Maire : Merci Anne-Laure. Des observations ? Je n'en vois pas, je poursuis :

- Chapitre 75 **autres produits de gestion courante** donc 190.000 en 2020, 251.300 en 2021, pas de remarque, c'est bon,
 - Chapitre 76 **produits financiers** qui était à 200 en 2020 et qui est à 0 en 2021,
 - Chapitre 77 **produits exceptionnels**, 1.000 € en 2020, 15.000 en 2021,
 - Chapitre 78 **reprises sur amortissements et provisions**, ce chapitre est à 0,
- Ce qui nous donne un TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT de 5.715.150 pour 2020 contre 5.685.750 pour 2021.

Avec l'excédent de fonctionnement de 333.004.52, les recettes de fonctionnement s'établissent à 6.048.154.52 en 2020, et avec l'excédent de fonctionnement de 705.305.91, les recettes de fonctionnement sont de 6.391.055.91 € en 2021.

Madame Nathalie JEANNEROT : J'avais une petite question, les produits exceptionnels (remboursements assurance), vous voyez quoi ? le 7788, on passe de 1.000 à 15.000.

Monsieur le Maire : C'est l'acquisition des mobil homes pour le camping. C'est le remboursement de l'assurance et l'acquisition des mobil homes pour...

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : En investissement, nous avons les dépenses d'investissement dont :

- **les dotations fonds divers réserves taxe d'aménagement** chapitre 10 pour 14.500 €,
- **remboursement d'emprunt** (chapitre 16) à 297.000 €,
- chapitre 20 **immobilisations incorporelles** pour 11.150 €,
- chapitre 21 **immobilisations corporelles** 161.168.91 €,
- au chapitre 23 **immobilisations en cours** 745.670 €,
- au chapitre 041 **opérations patrimoniales**, on était à 149.000 en 2020, on est passé à 35.000 en 2021.

Ce qui fait un TOTAL DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT de 3.405.241.52 pour 2020 et pour 2021, 1.264.488.91 €.

Avec le report des dépenses 2020-2021 de 1.478.488 € porte le TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT à 2.742.976.91 €.

Madame Nathalie JEANNEROT : Par rapport aux travaux des bâtiments, au niveau de la maternelle du Breuil on en avait discuté, au niveau de la toiture, apparemment il y a des choses qui tombent du plafond. Le traitement de zinguerie arrangera quelque chose ou...ou pas ?

Monsieur le Maire : Oui la zinguerie, on a des fuites en plus donc il faut changer la zinguerie et par là même on interviendra dans le plénum où on se trouve avec le plafond.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord, donc ça fait partie de la reprise de la zinguerie.

Monsieur le Maire : Ça en fait partie, oui.

Nota bene : Les travaux relatifs à la zinguerie prévus par une entreprise concernent l'extérieur du bâtiment.

Les travaux intérieurs seront effectués en régie (un test sur le plafond d'un des sanitaires aura lieu en été 2021).

Madame Nathalie JEANNEROT : Merci.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne les recettes d'investissement :

- chapitre 10 **participation travaux d'équipement** 422.039.85 €,
 - chapitre 021 **prélèvement sur recettes de fonctionnement** 726.855.91 €,
 - le chapitre 13 subventions 62.333 €,
 - **les emprunts** chapitre 16 sont à 0 €,
 - **produits de cessions** chapitre 024, 0 €,
 - **autres immobilisations financières** chapitre 27, 97.300 €,
 - **amortissements immobilisations** chapitre 28, 143.000 €,
 - **opérations patrimoniales** chapitre 041, 35.000 €,
- soit un TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT de 1.486.528.76 €
avec un report de recettes 2020-2021, d'excédents d'investissement qui nous porte le
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT de 2.742.976.91€.

Le budget est équilibré au niveau des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement, le total est équilibré lui aussi.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Excusez-moi, vous n'avez pas dit que c'était le dernier budget...

Monsieur le Maire : Pardon.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ce qu'on a fait tout à l'heure quand vous n'étiez pas là Monsieur le Maire, Madame PAGNOT a parlé du lotissement « Fontenotte », et on y revenait plus, c'était le dernier...

Monsieur le Maire : Non.

Madame Anne-Laure VERY : En fait, c'est le dernier budget et vous aurez encore un CA l'année prochaine.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Tout à l'heure c'était le dernier CA, c'est pour ça.

Madame Anne-Laure VERY : Il y a eu une petite coquille.

Monsieur le Maire : Bien ! Alors pour ce budget primitif – budget général, y a-t-il des oppositions ?

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Contrairement au compte-administratif, le budget est un acte politique, c'est votre budget, c'est votre choix de l'utilisation de l'argent des contribuables, ce sont vos orientations qui sont précisées, ce ne sont pas les nôtres. Toutefois, je note que nous avons assisté à l'élaboration du budget en commission « finances », a priori, j'avais l'intention de voter contre ce budget. Je ne jetterai donc pas le bébé avec l'eau du bain, je m'abstiendrai donc au vote du budget.

Monsieur le Maire : Merci Jean-Jacques. D'autres observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

5 ABSTENTIONS : Jean-Jacques CARILLON, Nathalie JEANNEROT ayant pouvoir de Patrick ALIN, Stéphane LANGOLF ayant pouvoir de Nadine BERGER.

Délibération 018-2021 : Approbation du budget primitif 2021 Commune de Mandeuve – Lotissement « Fontenotte ».

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de budget primitif du lotissement Fontenotte pour l'exercice 2021, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
215 933.84 €	215 933.84 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
162 570.95 €	162 570.95 €

Soit un budget total de 378 504.79 € s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver et voter le budget primitif 2021 du Lotissement Fontenotte ainsi présenté.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget primitif du Lotissement « Fontenotte ».

Monsieur le Maire : Avec le rectificatif que vous avez eu sur table, donc les dépenses de fonctionnement :

- au chapitre 65 **autres charges de gestion courante**, 65260.36 €,
- au chapitre 042 **opérations d'ordre entre section**, 150.670.52 €,
- au chapitre 002 **déficit de fonctionnement reporté**, 2.96 €,

ce qui nous donne un TOTAL DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT de 215.933.84 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- le chapitre 70 **produits de service**, émerge à 0 €,
- le chapitre 75 **autres produits de gestion courante**, 150.670.52 €,
- le chapitre 75 **autres produits de gestion courante**, 65.263.32 €,
- le total du chapitre 042 **opérations d'ordre entre section**, 0 €,

ce qui nous donne des RECETTES DE FONCTIONNEMENT de 215.933.84 €.

Madame Nathalie JEANNEROT : Les subventions exceptionnelles, ça correspond à quoi ?

Madame Anne-Laure VERY : C'est en fait les jeux d'écriture entre le budget de la commune et le budget du lotissement « Fontenotte » pour équilibrer et clore le budget.

Madame Nathalie JEANNEROT : C'est en interne, en fait.

Madame Anne-Laure VERY : C'est en interne.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ce n'est pas quelque chose qui vient d'ailleurs.

Madame Anne-Laure VERY : Oui, par contre pour vous expliquer en détail, on a pris attache de la trésorerie.

Madame Nathalie JEANNEROT : C'était juste pour savoir si c'était une subvention qu'on attendait ou...

Monsieur le Maire : Non, c'est une opération.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord, c'est en interne, ok, merci.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne les dépenses d'investissement donc nous avons cette fameuse **subvention d'équipement** de 65.263.32 €,

- le chapitre 16 remboursement d'emprunts de 97.307.63 €,
- chapitre 40 opérations d'ordre entre section, 0 €,

donc un TOTAL DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT de 162.570.95 €.

Les recettes d'investissement :

- sur le chapitre 040 **opérations d'ordre entre section** s'établissent à 150.670.52 €,
- **l'excédent d'investissement reporté** au chapitre 001 à 11.900.43 €,

ce qui nous porte le TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

à 162.570.95 €.

Des remarques ? des questions ? Bien je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

5 ABSTENTIONS : Jean-Jacques CARILLON, Nathalie JEANNEROT ayant pouvoir de Patrick ALIN, Stéphane LANGOLF ayant pouvoir de Nadine BERGER.

Délibération 019-2021 : Vote des subventions aux associations et autres – 1^{ère} attribution.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

C'est la 1^{ère} attribution, des associations n'ont pas rendu leur copie, donc ça passera en 2^{ème} lecture comme l'Assemblée.

Chaque année, la commune de Mandeuire apporte son soutien à différentes structures ou associations ayant pour but de favoriser les pratiques culturelles, artistiques, sportives ou de développer des actions de solidarité et de soutien en faveur des plus démunis. Aussi, afin de continuer à dynamiser la vie locale et à renforcer la cohésion sociale, il est proposé au Conseil Municipal, d'attribuer aux associations, les subventions figurant dans le tableau ci-joint (au titre de l'année 2021).

CONCOURS ATTRIBUÉS AUX ASSOCIATIONS EN 2021

1- SUBVENTIONS

A – SOCIÉTÉS DE LA COMMUNE En euros

Association Culturelle (ASCBM)	18 000 €
Harmonie (école de Musique)	24 000 €
Harmonie de Beaulieu Mandeuire	9 000 €
Football Club de Beaulieu Mandeuire (FCBM)	1 800 €
Amicale Vélocipédique Beaulieu (AVBM)	3 500 €
Avenir de Mandeuire	2 500 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Mandeuire	1 600 €
Art Loisirs Créatifs (ALC)	300 €
Budo Kaï	400 €

Club de l'Amitié	800 €
G.S.A.M. (Spéléo)	700 €
Association de Pêche et Pisciculture	200 €
Club de Modèles Réduits Mandeuve	250 €
Amicales Boules	270 €
Moto Club (enduro)	2 000 €
Le Manduthon	200 €
Les randonneurs de Mandeuve	350 €
Chico-Band	200 €
Les vieux Carbus	200 €
Coul'Heure des Toiles	100 €
Amicale des décorés du travail	100 €
Couleurs vocales	200 €
Protection civile ADPC 25	500 €
Mandeuve VTT Singletrack	700 €
Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard	100 €
Médailleurs militaires	100 €
Comité des fêtes	1 000 €
TOTAL	69 070 €

B - SUBVENTIONS SCOLAIRES

Selon les principes arrêtés avec les directeur et directrices d'écoles lors de la réunion du 8 mars 2021

ECOLES	
Coopératives écoles primaires et maternelles (100 € par groupe scolaire)	400,00
Subvention école privée Saint Martin	3 865 €
Subvention voyage de fin d'année et classes découvertes école maternelle F. Bataille	900 €

Subvention voyage de fin d'année et classes découvertes école maternelle du Breuil	1 100 €
Subvention voyage de fin d'année et classes découvertes école élémentaire les Estelles	2 000 €
Subvention voyage de fin d'année et classes découvertes école élémentaire Fontenotte	2 000 €
TOTAL	10 265 €
COLLEGE	
Association sportive + foyer éducatif	890,00
TOTAL	890€
C - DIVERS	

Association du Personnel Communal	53 576
SIVAMM Mandeuve / Mathay	45 200
C.C.A.S.	340 000
Collectif Petit Enfance du Pays de Montbéliard (CAF)	198,00
TOTAL	438 974 €
TOTAL GENERAL	519 199 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches afférentes et verser les subventions susvisées aux associations pour l'année 2021,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Si j'ai bien entendu, j'ai cru comprendre que c'était un premier jus, c'est un premier pas d'attribution parce que des associations n'avaient pas encore envoyé leur désidérata.

Monsieur le Maire : Normalement, on avait mis une date limite.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oui, alors, je ne pense pas que votre philosophie a changé en fonction de ce qui nous a toujours opposé quant à l'attribution...

Monsieur le Maire : En aucune manière.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : De la subvention et la suppression à d'autres associations.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Votre philosophie n'a pas changé.

Monsieur le Maire : Elle n'a pas changé.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Donc je voterai contre. Je ne veux pas non plus par vote ne pas attribuer de subventions.

Monsieur le Maire : Je te comprends.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : J'ai vu qu'il y avait quand même des associations, particulièrement une, qui était bien nourrie mais votre philosophie n'ayant pas changé, la mienne non plus.

Monsieur le Maire : Mais c'est heureux.

Madame Paulette BRINGARD : J'ai une question par rapport aux subventions pour les sociétés de la commune. Apparemment c'est quasiment tous les ans les mêmes sommes, par contre, je vois le Moto Club (enduro), 500 € en 2015, 750 € en 2016 et 2.000 € en 2021, est-ce que c'est justifié ? Je ne sais pas.

Monsieur le Maire : C'est justifié, pour la bonne et simple raison, c'est qu'ils font une, mais là, je vais plutôt laisser la parole à Bernard.

Monsieur Bernard SALLIERES : Ils organisent des compétitions internationales, ils ont beaucoup d'engagements, des dépenses et pas de recettes en 2020. Pour 2021, il y a une compétition qui est prévue au mois de mai qui leur fournit toutes les recettes. Ils font beaucoup d'efforts pour organiser des séances d'entraînement tous les quinze jours à l'heure actuelle. Chaque engagé paie 10 euros, ça fait des petites recettes pour le fonctionnement, il y a beaucoup de travaux qu'ils font eux-mêmes. J'étais dimanche dernier sur le site du Belvédère, je pense que cette subvention est méritée et qu'elle correspond à l'engagement effectif. Deuxièmement, ils m'ont donné l'accord pour organiser des journées découvertes pour les jeunes, je pense qu'ils s'engagent dans une relation avec les habitants qui est constructive et en plus en toute sécurité avec des équipements... Ils effectuent des travaux réguliers, c'est justifié.

Madame Paulette BRINGARD : Merci Monsieur SALLIERES.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 CONTRE : Madame Dominique MOUGENOT et Monsieur Jean-Jacques CARILLON.

Conformément à l'article L 2131-11 du CGCT, Madame Camille JOURNOT ne prend pas part au vote pour la subvention relative au Club de l'Amitié.

Délibération 020-2021 : Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'APCM pour l'année 2021 – Autorisation de conclusion et de signature.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations , la loi relative à la transparence financière en matière d'aide publique oblige l'autorité administrative qui attribue une subvention supérieure à 23 000 € à conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide attribuée.

Il est proposé d'attribuer à l'Association du Personnel Communal une subvention d'un montant de 53 576 euros pour permettre son fonctionnement et faciliter la réalisation de ses actions sociales, visant à la recherche et à l'amélioration des conditions matérielles et morales d'existence des familles des agents communaux.

Aussi, afin de contractualiser les engagements réciproques, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 53 576 € à l'Association du Personnel de la Commune de Mandeuire,
- De dire que les crédits seront inscrits au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'Association du Personnel Communal, une convention d'objectifs et de moyens et d'accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des observations ? La convention n'a pas changé, elle reste toujours la même. On sera amené à prendre une charte sur la laïcité puisqu'elle nous est imposée par l'Etat. Donc pour cette convention à l'APCM et cette subvention, y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération 021-2021 : Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Harmonie Beaulieu Mandeuire pour l'année 2021 – Autorisation de conclusion et de signature.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations , la loi relative à la transparence financière en matière d'aide publique oblige l'autorité administrative qui attribue une subvention supérieure à 23 000 € à conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide attribuée.

Il est proposé d'attribuer à l'Harmonie Beaulieu Mandeuire et à l'Ecole de Musique une subvention d'un montant respectivement de 9 000 euros et 24 000 euros pour permettre son fonctionnement et faciliter la réalisation de ses activités.

Aussi, afin de contractualiser les engagements réciproques, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 9 000 € à l'Harmonie Beaulieu Mandeuire et une subvention d'un montant de 24 000 € à l'Ecole de Musique,
- De dire que les crédits seront inscrits au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Harmonie Beaulieu Mandeuire, une convention d'objectifs et de moyens et d'accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 3

<p><u>Délibération 022-2021</u> : Modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération – Intégration d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de défense extérieure contre l'incendie.</p>
--

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Afin d'assurer une égalité de traitement entre les différentes communes et harmoniser sur l'intégralité du territoire les prestations en matière de poteaux incendie, le Conseil communautaire a, par délibération n° C2020/366 en date du 19 novembre 2020, approuvé la modification statutaire afin d'intégrer la compétence supplémentaire suivante :

« En matière de défense extérieure contre l'incendie, l'entretien, le contrôle et la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement dans le cadre des travaux de voirie ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5216-5 et L 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2020-11-18-001 du 18 novembre 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », créée le 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° C2020/366 adoptée par le Conseil de Communauté le 19 novembre 2020,

Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de défense extérieure contre l'incendie dont la formulation est évoquée ci-dessus,

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCL, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les conseils municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable,

Considérant que cette notification est intervenue le 26 février 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : S'il vous plaît, une question ! Les poteaux d'incendie, ils n'incombaient pas avant à Véolia dans l'entretien et puis....

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : C'était toujours la communauté d'agglo parce qu'il y avait un problème avec ces poteaux d'incendie.

Monsieur le Maire : Oui il y a eu un problème mais à l'heure actuelle, enfin avant la prise de compétence, les poteaux d'incendie étaient gérés pour les autres communes extérieures de PMA 29 par les communes.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : D'accord. C'est bien ça, je vois toujours les camions de Véolia et même des fois il y a la Suez qui n'était pas présente dans le contrat d'affermage.

Monsieur le Maire : Non mais, ils n'intervenaient pas...

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Et bien sûr avec le passage des 29 à 71...

Monsieur le Maire : 72, 72...

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : 72, mais là, c'était Véolia qui s'en occupait. Disons que c'est du financement qui a été retiré à Véolia, c'est des dépenses qui ont été retirées à Véolia et c'est des dépenses qui sont incombées maintenant à la communauté d'agglo.

Monsieur le Maire : Mais qui se redistribuent avec les communes.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Je, j'ai toujours été contre, hein, ces trucs-là ! Je ne pense pas que mon vote ici compte et puis mon vote qui aurait eu, qui a eu aussi à la communauté d'agglo va mettre en cause cette délibération.

Monsieur le Maire : Non du tout.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Et puis, si jamais il y a le feu dans une maison parce que j'ai voté contre que les camions ne prendront pas l'eau du poteau. Je voterai quand même contre parce que, par conviction, par principe, par philosophie.

Monsieur le Maire : D'accord, juste une petite précision, c'est que, les camions Suez quand ils s'arrêtent près des poteaux d'incendie ce n'est pas pour en assurer la réparation mais plutôt pour remplir leurs cuves, voilà. Dans la logique, l'eau n'appartenant pas à Véolia ça se qualifierait juridiquement de vol d'eau.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : On pique du pognon par tous les moyens.

Monsieur le Maire : On ne va pas refaire le monde, on est bien d'accord. Non mais c'était une précision à apporter. Voilà, donc qui est contre ? Jean-Jacques. Qui s'abstient ? personne. Je vous remercie.

1 CONTRE : Monsieur Jean-Jacques CARILLON

Point 4

<p><u>Délibération 023-2021</u> : Modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération – Intégration d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé.</p>

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Depuis 2017, Pays de Montbéliard Agglomération s'est engagé contractuellement avec l'Agence Régionale de Santé sur la base d'un projet fédérateur, le Plan d'Actions Local de Santé, pour créer une dynamique de santé locale cohérente et coordonnée, et a ainsi développé un « Projet Santé » sur son territoire autour de trois principaux axes :

- L'amélioration de l'offre de soins,
- La prévention, à travers la sensibilisation aux dépistages des cancers, le sport santé, la prévention de l'obésité, le Pass'Santé Jeunes, etc...
- La santé environnementale.

Une compétence spécifique en matière de santé constituerait un levier d'harmonisation des actions et la redéfinition du projet territorial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5216-5 et L 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2020-11-18-001 du 18 novembre 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », créée le 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° C2020/437 adoptée par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2020,

Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé dont la formulation est la suivante :

« En matière de santé :

Toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier.

La coordination de toute initiative et/ou action menée(s) en la matière ».

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les conseils municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable,

Considérant que cette notification est intervenue le 26 février 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Bernard SALLIERES : Est-ce qu'on a une idée du coût de ces 2 modifications ? Est-ce qu'on l'a prévu dans le budget ?

Monsieur le Maire : Pour nous, rien.

Monsieur Bernard SALLIERES : Ça ne nous coûte rien, rien du tout.

Monsieur le Maire : C'est une prise de compétence, disons pour nous rien.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 5

Délibération 024-2021 : Régularisation foncière – Vente de logements 26 à 36 rue des Jardins appartenant à NEOLIA.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la vente de six logements situés 26 à 36 rue des Jardins à Mandeur par NEOLIA, le cabinet de Géomètre-expert ROLLIN, missionné pour cette mise en copropriété, a fait apparaître certaines anomalies.

En effet, la clôture existante n'est pas alignée sur la limite cadastrale et la propriété de NEOLIA s'étend sur un terrain appartenant à la commune. Inversement la Commune empiète également sur la propriété sise 26 à 36 rue des Jardins.

Afin de régulariser les limites par rapport aux éléments existants, il est proposé :

- De faire l'acquisition à NEOLIA de la parcelle nouvellement cadastrée AI 539 d'une contenance de 22 ca (issue de la parcelle AI 13), à l'euro symbolique.
- De céder à NEOLIA la parcelle nouvellement cadastrée AI 541 d'une contenance de 54 ca (issue de la parcelle AI 469) à l'euro symbolique.

Ces deux parcelles proviennent de la division de la propriété cadastrée AI 13 et 469, selon le document d'arpentage n° 1095-G établi le 22 janvier 2021.

Il s'agit donc d'un échange sans soulte. Les frais de géomètre et de l'acte notarié sont à la charge de NEOLIA,

En conséquence, il est proposé

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'autoriser le Maire à réaliser cet échange dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître NADLER Anne, notaire associé à Audincourt.
- D'autoriser le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et accomplir toutes démarches afférentes.

Des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire : N'oubliez pas avant de partir que vous avez tout un tas de documents à signer.

Point 6 - Divers.

Monsieur Stéphane LANGOLF : J'avais une petite question.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il y a 3 semaines, il y a eu une commission urbanisme il me semble.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je n'ai pas reçu de convocation.

Madame Anne-Laure VERY : Il me semble que vous l'avez signalé, on a regardé, le mail vous a bien été envoyé. On revérifie. Justement, il me semble que vous l'aviez signalé au secrétariat.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Non, le lendemain on a reçu un mail de Géraldine BOURQUE et je lui ai dit. Je suis étonné parce que dans son mail elle mettait, s'il y avait, le mail qu'elle envoyait que c'était suite à la commission de la veille et je lui ai dit que j'ai été étonné parce que je n'ai pas reçu de convocation pour cette commission.

Madame Anne-Laure VERY : Parce qu'il me semble qu'on avait regardé et que la convocation vous avait été envoyée par mail. Je vous ressors le mail et on vous le renvoie.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui parce que je n'ai pas eu, oui.

Madame Anne-Laure VERY : Et on n'a pas eu de retour comme quoi vous n'aviez pas eu le mail, malheureusement. Après, si vous souhaitez qu'on fasse un envoi papier pour...

Monsieur Stéphane LANGOLF : On va vérifier déjà, puis voilà. Merci.

Monsieur le Maire : Bien ! Il y avait un point qu'on avait évoqué et qui concernait la Poste, ça avait été évoqué par mails et ça concernait le, disons l'avenir du bureau de poste. Alors sur ce, vous avez eu les rapports qui avaient été adressés et par la poste etc...

Il y avait, s'il vous plaît ! Il y avait à prendre une décision de savoir parmi les 4 orientations qui étaient proposées par la poste, laquelle on allait choisir.

Donc il y avait :

- l'agence postale communale,
- un bureau postal chez un buraliste ou commerçant, peu importe,
- ou alors le facteur guichetier,

et il y avait une continuité des activités de la poste mais sur des horaires beaucoup plus réduits.

Donc après avoir examiné un petit peu ce que ça allait donner, on s'est rendu compte que pour les buralistes ou commerçants :

- les boulangers, ça n'était pas compatible avec le magasin de boulangerie, avec l'activité ;
- en ce qui concerne les buralistes, qui eux, étaient principalement ciblés par la poste parce qu'ils ont la vente de timbres fiscaux etc...ça aurait été une démarche intéressante, le seul problème c'est qu'aucun ne répond à l'accessibilité handicapé ;
- la 3^{ème} solution, enfin l'autre solution de l'Agence Postale qui faisait état de bons nombres d'avantages pour lesquels nous n'avions pas forcément une certitude que ce serait maintenu, pose quand même des problèmes beaucoup plus importants, c'est-à-dire qu'il faut à ce moment-là, mettre du personnel communal, s'il le veut bien, dans un bureau externalisé, c'est-à-dire hors de la Mairie, avec une sécurité accrue puisqu'ils ont des fonds bancaires puisqu'ils s'occupent aussi de la Banque Postale, ils s'occupent donc des mandats, ils s'occupent de bons nombres d'opérations postales ne nécessitant qu'une seule personne.

Bien sûr, on nous a fait miroiter qu'on pourrait mettre une borne interactive à la charge de la Poste, enfin différents aménagements.

On nous a dit qu'ils allaient prendre en charge pour en gros, 1.000 euros le salaire de l'agent, je n'ai plus ça en tête, il me semble bien qu'ils avaient envisagé de reprendre, refaire des travaux d'aménagement etc...mais ça, on a des sommes maxi données sans avoir de certitude.

Donc le problème, si on met un agent communal, bin il va en falloir trois, on ne pourra pas les faire travailler 7/7 là-dedans. Et puis, ils seront seuls, et ça, c'est un travailleur isolé dans un site externalisé ce qui n'est pas, si on prend le CDG, un travailleur isolé dans un site externalisé ça ne peut pas se faire donc il en faut deux. Et s'il en faut deux, il en faut trois car s'il y en a un des deux qui tombe malade, il en faut un pour un remplacement, donc ça veut dire qu'il nous faut trois personnes. Soit on prend dans le personnel qui est, entre guillemets, disponible parce qu'il est en arrêt sur des longues maladies etc...ou alors on embauche.

Embaucher trois personnes, moi ça ne me dit pas du tout. Ce sont des frais supplémentaires qui ne sont pas pris en compte dans l'opération de l'Agence Postale et en plus ça pose un problème de sécurité. Parce qu'avoir une personne seule sur site externalisé avec des fonds qui ne sont pas des fonds communaux, qui sont des fonds privés, ça me gêne aussi énormément. Donc ça voudrait dire qu'il faudrait mettre aussi un agent de sécurité, je ne vois pas l'intérêt.

Je ne vois l'intérêt compte tenu du faible, disons du nombre faible de visites du bureau de poste, actuellement je ne vois pas trop l'intérêt de faire une Agence Postale.

Par contre, le bureau de poste c'est quand même la Poste et je pense que la Poste doit jouer son rôle et que dans les deux solutions qu'il reste où le facteur guichetier, qui à mon sens, est une formule qui est intéressante parce qu'on a à faire à un professionnel de la poste qui est formé, qui sait ce que c'est, qui a déjà manipulé de l'argent. Donc de ce côté-là, on est un petit peu, on est dégagé de toute responsabilité et puis il ferait sa tournée autour, bien entendu à définir, mais autour du bureau de poste sa tournée

habituelle de distribution de courriers ; ou alors avoir un agent qui sera là 5 jours sur 7 (c'est lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, ou mardi, mercredi, jeudi, vendredi samedi, voilà 5 jours). 5 jours mais avec des plages horaires qui sont réduites, voilà les 4 propositions qui ont été faites.

Donc, on a eu un buraliste qui nous a envoyé un mail en nous disant :

« moi je suis d'accord mais il faut que la Mairie, Néolia, la Poste fassent des travaux et puis le propriétaire des locaux fassent des travaux pour qu'on puisse avoir un accès handicapé »

Je ne vois pas comment on pourrait faire parce que, vu la configuration du local, on n'a qu'un escalier qui donne sur la RD, sur le trottoir, et faire une rampe handicapé, le trottoir n'existe plus et en plus pour monter, en gros, il y a 90 centimètres voire 1 mètre avec une pente accessible qui doit être de 4 ou de 5%. Ça nous fait une rampe qui irait quasiment jusqu'à l'entrée du parking. Voilà, donc moi, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais pour moi, le jeu n'en vaut pas la chandelle et je préfère laisser à la Poste le soin de gérer les problèmes de la Poste et on verra par la suite quelle orientation, si jamais il y a une orientation à prendre, quelle orientation il faudra prendre. Mais dans l'immédiat je vous propose qu'on laisse à la Poste le soin de gérer les affaires de la Poste.

Monsieur Jacques RACINE : Jean-Pierre, je peux dire quelque chose.

Monsieur le Maire : Oui bien sûr.

Monsieur Jacques RACINE : Alors moi, j'ai de la famille un peu partout et je me suis renseigné. Donc à Chablis, j'ai ma fille, donc à Chablis, ils sont 600 vigneron à peu près, ils envoient énormément de choses aux douanes parce que le chablis, il y a 80% qui part à l'export donc ils ont énormément de courrier avec les douanes. La 1^{ère} poste après Chablis c'est à 15 kilomètres, Auxerre, ou à 15 kilomètres de l'autre côté Tonnerre. Il faut que la Poste soit disponible le matin et l'après-midi donc ils sont en train de voir pour pallier à cette différence, pour l'instant, eux, ils ne savent pas trop faire.

Après, j'ai téléphoné à mon frère qui est adjoint dans sa ville, Arches, en dessous d'Epinal 3.500 habitants. Alors, eux, ils sont clairs, nets, ils ont pris directement le facteur guichetier, ils ne veulent rien d'autre : la Poste c'est un métier, la Mairie c'est un autre métier. On ne mélange pas, en synthèse voilà. C'est pour apporter un éclaircissement d'ailleurs puisqu'il faut rappeler je ne sais pas si Jean-Pierre l'a dit, je n'ai pas fait attention, toutes les communes de France de moins de 5.000 habitants sont concernées, ce n'est pas que Mandeuve. C'est toutes les villes de moins de 5.000 habitants. Voilà c'est tout ce que j'ai à dire.

Madame Bérandère PAGNOT : Oui mais Jean-Pierre, toi, tu dois quand même dire quelque chose à la Poste ou pas.

Monsieur le Maire : Ah bin oui ! Il faut qu'on rende un avis, c'est pour ça que je pose la question ce soir, il faut qu'on rende notre avis.

Madame Bérandère PAGNOT : Tu as une date butoir ?

Monsieur le Maire : La fin du mois.

Madame Nathalie JEANNEROT : Les bâtiments de la Poste appartiennent à la Mairie.

Monsieur le Maire : A la Mairie, tout à fait.

Madame Nathalie JEANNEROT : Et le buraliste, il est propriétaire de...

Monsieur Jacques RACINE : Non.

Monsieur le Maire : Il est en location.

Monsieur Jacques RACINE : Ce que Jean-Pierre a oublié de dire c'est que la Poste nous verse tous les trimestres 2.000 euros de loyer et qu'elle nous verserait pour le personnel 1.046 euros par mois mais on n'aurait plus les 2.000 euros de loyer. Donc plus et moins, c'est toujours plus de dépenses pour nous et moins pour eux. Voilà, il y a ça aussi qu'il faut prendre en ligne de compte. Parce que 2.000 moins 3.112 euros à peu près, on aurait les 2/3 du personnel à charge.

Madame Nathalie JEANNEROT : Et relocaliser un commerce sur la Poste, du coup, qui ferait commerce et poste.

Monsieur Jacques RACINE : Ah bin ! Si vous avez quelqu'un qui veut reprendre la Poste et tenir un commerce, pourquoi pas !

Monsieur le Maire : Sur la commune, si on excepte les boulangeries puisque ce sont des commerces incompatibles ...

Madame Bérange PAGNOT : Les coiffeurs c'est pareil.

Monsieur le Maire : Je vois mal... à mon sens il y a des métiers qui sont incompatibles. Les bureaux de tabac même s'ils étaient accessibles, ils sont de surfaces excessivement réduites, entre les colis qu'ils reçoivent...

Madame Nathalie JEANNEROT : Justement, c'est ce que je disais. Si on pouvait déménager le buraliste sur la Poste, je ne sais pas, c'est une idée. C'est une idée comme ça.

Dires inaudibles.

Monsieur le Maire : Oui, il faut donner des idées.

Monsieur Jacques RACINE : C'est une bonne idée ça, mais le problème c'est que ça ne peut pas se faire du jour au lendemain et nous devons donner une réponse avant la fin du mois. Donc dans un premier temps, on va dire, enfin moi, je dis le facteur guichetier quitte après à revenir dessus, si on peut, si déjà le buraliste accepte et puis, si on peut le mettre dans la Poste.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, parce que le risque du facteur guichetier c'est que de toute façon comme il y aura des heures d'ouvertures encore plus réduites.

Monsieur le Maire : Ça ne serait que le matin.

Madame Nathalie JEANNEROT : Encore moins de présence et ils vont nous dire, de toute façon, on ferme parce qu'il n'y a plus personne.

Monsieur le Maire : Non, il n'est pas prévu de changer, de fermer.

Madame Laurence LIARD : Ça ne sera plus sous le joug de la Banque Postale ça sera sous le joug de la Poste. Ça n'a plus rien à voir en fait, c'est pour ça que ce sera « facteur guichetier ».

Monsieur le Maire : Il faut expliquer quand même que la Poste, telle qu'on la voit, c'est la Banque Postale qui donne une activité à la Poste.

Madame Laurence LIARD : Ils ont divorcé il y a déjà quelques années.

Monsieur le Maire : Je pose la question maintenant parce qu'il faut qu'on donne une réponse. Moi je pense, je ne veux pas influencer votre décision, mais je pense, après avoir quand même tourné le problème un petit peu dans tous les sens, que même si l'Agence Postale pouvait être et présenter un intérêt quelconque, je ne vois pas trop comment on maintiendrait un service avec une personne. Il nous faut deux personnes, on va dire deux personnes et demi, deux à trois personnes.

Madame Nathalie JEANNEROT : Après j'ai un peu regardé sur internet, les Agences Postales enfin les Agences Postales Communales c'est dans les Mairies.

Monsieur le Maire : Dans les Mairies.

Madame Nathalie JEANNEROT : C'est la Mairie qui sert son personnel pour faire Agence Postale.

Monsieur le Maire : Tout à fait, mais là aussi ça serait la Mairie puisque les locaux appartiennent à la Mairie mais ils sont externalisés.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, mais c'est dans les locaux de la Mairie.

Monsieur le Maire : Dans la Mairie, on ne peut mettre personne.

Madame Nathalie JEANNEROT : Du coup, il n'y a plus de personnel isolé.

Monsieur le Maire : Voilà, tout à fait.

Madame Nathalie JEANNEROT : Mais ça pose d'autres problèmes, j'imagine bien.

Monsieur le Maire : Donc voilà, je vais quand même passer au vote. Ce n'est pas terminé ! Ça serait gentil de regagner vos places.

Donc je vais passer au vote :

- qui est pour la formule Agence Postale : personne,
- qui serait pour la formule du buraliste ou du commerce :

Madame Nathalie JEANNEROT : Pour le coup, je serai plus pour ça mais après si ça ne peut pas se faire immédiatement, il faudrait le faire comme on le disait. A ce moment-là, une autre solution mais en n'ayant en tête qu'il faut faire évoluer le dispositif.

Monsieur le Maire : Je pense que ce sont des situations qui sont à l'heure actuelle...

Madame Nathalie JEANNEROT : En même temps, ils ne nous ont pas donné beaucoup de temps pour se décider.

Monsieur le Maire : Non

Madame Laurence LIARD : C'est la Poste.

Monsieur le Maire : On a eu la visite, des documents et il fallait donner la réponse quasiment dans les 15 jours.

Madame Nathalie JEANNEROT : J'entends bien.

Monsieur le Maire : Je n'allais quand même pas réunir le Conseil Municipal pour traiter de ce problème-là.

Madame Nathalie JEANNEROT : Non, non, mais c'est juste pour dire que je ne vote pas pour cette solution sachant que c'est voilà, parce qu'on ne peut pas.

Monsieur le Maire : Tout à fait. En ce qui concerne la 3^{ème} solution :
- du facteur guichetier qui est-ce qui serait pour :

Madame Nathalie JEANNEROT : Toujours pareil, pour par défaut préférant une autre solution.

Monsieur le Maire : Sous réserve de l'évolution du système.

Madame Nathalie JEANNEROT : C'est ça.

Monsieur le Maire : Donc on part sur le facteur guichetier, on pourra donner une réponse.

2 ABSTENTIONS

Monsieur le Maire : Ceux qui ont des procurations signent pour les personnes qui leur ont donné procurations et puis, allez-y.

En attendant je vous remercie de votre présence, de ces débats et je vous souhaite une bonne soirée et de rentrer chez vous dans les meilleures conditions.

Bonne soirée à vous et prenez soin de vous !

~~~~~

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h39**

~~~~~



BUDGET PRIMITIF 2021

Conseil municipal du 26 mars 2021

1 – Dépenses de fonctionnement

(Rappel BP+ DM 2020)

bp2021

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 095 900	1 113 600.00
6042	Achat prestations services (dont repas resto scolaire).....	65 000	90 000.00
60611	Eau et assainissement.....	16 000	16 000.00
60612	Energie (électricité, gaz).....	220 000	165 000.00
60613	Chauffage urbain.....		70 000.00
60621	Combustibles.....	10 000	10 000.00
60622	Carburants.....	20 000	20 000.00
60623	Alimentation	3 000	3 500.00
60624	Produits de traitement.....	1 000	1 000.00
60628	Autres produits (sce environnement, produits pharmaceutiques)	41 000	38 500.00
60631	Fournitures d'entretien.....	20 000	18 000.00
60632	Fournitures de petits équipements.....	130 000	120 000.00
60633	Fournitures de voirie	22 000	20 000.00
60636	Vêtements de travail	15 500	11 500.00
6064	Fournitures administratives.....	5 000	5 000.00
6065	livres, disques.....	11 000	11 000.00
6067	Fournitures scolaires.....	20 000	21 000.00
60688	Autres fournitures (photos, divers.....)	2 000	1 000.00
611	Prestations de services (repas crèche, francas.....)	67 000	70 000.00
6122	Crédit bail mobilier.....	13 100	9 700.00
6135	Locations mobilières.....	17 000	15 500.00
61521	Entretien de terrains.....	36 200	45 000.00
615221	Entretien de bâtiments.....	35 000	33 000.00
615228	Entretien autres bâtiments publics.....		2 000.00
615231	Entretien de voies et réseaux.....	2 000	1 000.00
61524	Entretien de bois et forêts.....	12 000	5 000.00
61551	Entretien matériel roulant.....	15 000	15 000.00
61558	Entretien autres biens mobiliers.....	9 000	6 500.00
6156	Maintenance (photocopieurs, informatique, ascenseurs.....)	60 000	60 000.00
616	Primes d'assurances.....	40 000	41 000.00
6182	Documentation générale et technique.....	4 000	5 000.00
6184	Versements à des organismes de formation.....	17 000	19 300.00

6225	Indemnités (régisseurs).....	500	0.00
6226	Honoraires	25 000	10 000.00
6227	Frais d'actes de contentieux.....	10 000	5 000.00
6231	Annonces et insertions.....	3 000	3 000.00
6232	Fêtes et cérémonies..... (dont boissons et traiteurs, spectacles, feux artifices, etc...)	22 000	25 000.00
6236	Catalogues et imprimés.....	3 000	4 000.00
6247	Transports collectifs.....	11 500	16 500.00
6251	Voyages et déplacements.....	5 000	5 000.00
62555	Frais de déménagement.....		2 000.00
6261	Frais affranchissement.....	8 500	8 500.00
6262	Frais de télécommunication	25 000	25 000.00
627	Services bancaires.....	100	100.00
6281	Concours divers (cotisations).....	10 500	11 000.00
6282	Frais de gardiennage (forêt).....	6 000	10 000.00
6283	Frais de nettoyage des locaux.....	5 000	5 000.00
62876	Remb au GFP de rattachement.....	2 000	4 000.00
62878	Remb autres organismes (agence urbanisme).....	3 000	3 000.00
63512	Taxes foncières.....	26 000	26 000.00
6355	Taxes et impôts sur véhicules.....	1 000	1 000.00

012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 430 000.00	3 430 000.00
-----------------------------------	---------------------	---------------------

62	Autres services extérieurs.....	3 000	18 000.00
6216	Personnel affecté par le GFP.....	1 500	0.00
6218	Autre personnel extérieur.....	1 500	18 000.00
63	Impôts taxes et versements sur rémunération.....	93 000	90 800.00
6331	Versement transport	34 000	33 500.00
6336	Cotisations CNFPT et Centre de Gestion	53 000	51 800.00
6338	Autres impôts et taxes.....	6 000	5 500.00
64	Charges de personnel.....	3 334 000	3 321 200.00
64111	Rémunération principale personnel titulaire..... (comprenant avancements et augmentations)	1 639 000.00	1 621 000.00
64112	NBI (Bonification Indiciaire) et supplément familial.....	38 000	38 500.00
64118	Autres indemnités et catégories..... (Régime indemnitaire et primes)	385 000	425 000.00
64131	Rémunération personnel temporaire.....	206 000	215 000.00
64138	Autres indemnités (gratification stagiaire).....	2 000	2 000.00

64168	Autres (contrats aidés).....	15 000	
6417	Rémunération des apprentis.....	41 000	12 000.00
6451	Cotisations URSSAF.....	342 000	330 000.00
6453	Retraites (CNRACL et IRCANTEC)	490 000	500 000.00
6455	Assurance du personnel	86 000	85 000.00
6456	Cotisation FNC suppl familial.....	6 500	6 500.00
6457	Cotisations pour apprenti.....	2 500	200.00
6458	Cotisations autres organismes (ATIACL).....	6 000	6 200.00
6471	Prestations FNAL (fonds national aide au logement).....	10 000	10 000.00
64732	Allocations chômage	10 000	11 000.00
6475	Médecine du travail.....	1 000	1 000.00
6478	Autres charges sociales (Participation mutuelle).....	26 000	30 800.00
6488	Autres charges (chèques déjeuners).....	28 000	27 000.00

65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE		
---	--	--

	675 100.00	
--	-------------------	--

		830 000.00
--	--	-------------------

6521	Déficit budget annexe.....		150 700.00
6531	Indemnités élus.....	85 000	88 000.00
6532	Frais mission élus.....	800	800.00
6533	Cotisations retraites élus.....	4 500	4 000.00
6534	Cot sécurité sociale part patronale élus.....	6 000	7 000.00
6535	Formation élus.....	1 000	1 000.00
6541	Créances admises en non-valeur.....		
6542	Créances éteintes.....	500	500.00
6554	Contribution organismes de Regroupement (SIACVH).....	45 000	39 800.00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000	3 000.00
657358	Sub. Autres groupements..... (SIVAMM Mandeuire / Mathay)	44 300	45 200.00
657362	Subventions CCAS.....	340 000	340 000.00
65748	Subventions autres organismes de droit privé..... Ass. du Personnel Communal Associations de Mandeuire Associations extérieures Subventions exceptionnelles Subventions façades Collectif petite enfance Subventions écoles	145 000	150 000.00

66 - CHARGES FINANCIERES	50 500	45 600.00
---------------------------------	---------------	------------------

66111	Intérêts des emprunts, dettes.....	47 000	45 000.00
6688	Autres charges financières	2 000	600.00
66112	Intérêts courus non échus.....	1 500	

67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 100	6 000.00
-------------------------------------	---------------	-----------------

6712	Amendes fiscales et pénales.....		1 000.00
6713	Secours et dots (médailles travail).....	1 000	1 000.00
6714	Bourses et prix (noces d'or).....	1 000	1 000.00
6718	Autres charges exceptionnelles.....	3 000	3 000.00
673	Titres annulés.....	16 100	

68 - DOTATION PROVISIONS	5 000	0.00
---------------------------------	--------------	-------------

6817	Dotations aux provisions.....	5 000.00	
------	-------------------------------	----------	--

014 - IMPOTS ET TAXES	90 000	86 000.00
------------------------------	---------------	------------------

739223	Fonds péréquation recettes fiscales.....	90 000	86 000.00
--------	--	--------	-----------

022 - PROVISIONS	10 000	10 000.00
-------------------------	---------------	------------------

22	Provisions pour divers.....	10 000	10 000.00
----	-----------------------------	--------	-----------

042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	140 000	143 000.00
--	----------------	-------------------

6811	Dotations aux amortissements.....	140 000	143 000.00
------	-----------------------------------	---------	------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 517 600.00	5 664 200.00
---	---------------------	---------------------

023 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	530 554.52 €	726 855.91
---	---------------------	-------------------

23	Virement à la section d'investissement.....	530 554.52	726 855.91
----	---	------------	------------

2 – Recettes de fonctionnement

70 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	177 000	204 500.00
--	----------------	-------------------

7022 Coupes de bois.....	30 000	30 000.00
7023 Menus produits forestiers.....	10 000	10 000.00
70311 Concessions cimetières.....	5 000	6 000.00
70323 Redevances occupation domaine public.....	500	
70632 Redevances à caractère de loisirs(camping).....	0	
7062 Redevances à caractère culturel (régie SMEJ+ Médiathèque)..	5 500	5 500.00
7066 Redevances à caractère social (crèche).....	43 000	55 000.00
7067 Redevances services périscolaires.....	75 000	90 000.00
7078 Autres marchandises(camping).....	0	
70846 Autres organismes.....	8 000	8 000.00
70878 Remb par autres redevables.....		

042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	95 000	95 000.00 €
--	---------------	--------------------

722 Travaux en régie.....	95 000	95 000.00
---------------------------	--------	-----------

013 – ATTENUATION DE CHARGES	110 000	60 000.00 €
-------------------------------------	----------------	--------------------

6419 Remboursement rémunération du personnel..... Assurance Sofaxis + CPAM	110 000	60 000.00
---	---------	-----------

73 – IMPOTS ET TAXES	4 617 950	4 757 950.00 €
-----------------------------	------------------	-----------------------

73111 Contributions directes.....	1 575 000	1 710 000.00
7318 Autres impôts locaux ou assimilé.....		
7331 Taxe d'enlèvement ordures ménagères.....		
73211 Attribution de compensation.....	2 874 850	2 874 850.00
73212 Dotation de solidarité communautaire.....	15 000	19 000.00
73221 FNGIR.....	59 600	59 600.00

7336	Droits de place.....		
7343	Taxe sur les pylones.....	16 000	17 000.00
7351	Taxe sur la consommation finale électricité.....	75 000	75 000.00
7368	Emplacements publicitaires.....	2 500	2 500.00

74 – DOTATIONS - SUBVENTIONS	524 000	302 000.00
-------------------------------------	----------------	-------------------

7411	Dotation forfaitaire (D.G.F).....		0.00
74121	Dotation solidarité rurale.....	41 000	40 000.00
74718	Remboursements contrats aidés/cnasea.....	5 000	
7478	Autres organismes CAF crèche / halte-garderie CAF contrat temps libre Contrat de ville / Contrat local de sécurité PMA pour gymnase	180 000	130 000.00
7482	Compensation perte taxe addit mutation.....	156 000	100 000.00
748313	Dotation compensation TP.....	25 000	25 000.00
748314	Dotation unique compensation spé -TP.....	0	
74832	FDPTP..... (Fonds Départemental Péréquation TP)	5 000	5 000.00
74834	Etat compensation taxe foncière.....	2 000	2 000.00
74835	Etat / Compensation TH et FB.....	110 000	0.00

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	190 000	251 300.00 €
---	----------------	---------------------

752	Revenus des immeubles..... (locations CCP, Majestic, parc privé)	170 000	165 000.00
7551	Excédent budget annexe.....		65 300.00
7588	Produits divers de gestion courante Crèche / Halte-garderie - participation des parents Eau logements communaux, cable...	20 000	21 000.00

76 - IPRODUITS FINANCIERS	200	0.00 €
----------------------------------	------------	---------------

761	Produits de participations.....	200	
-----	---------------------------------	-----	--

77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	15 000.00 €
-------------	-------------------------------	--------------	--------------------

7788 Autres produits exceptionnels (remboursements assurance)..... 1 000 15 000.00

78 -	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0.00 €
-------------	--	----------	---------------

7817 Reprise sur dépréciation d'actif..... 0.00

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 715 150 €	5 685 750.00 €
--------------------------------------	--------------------	-----------------------

002 Excédent de fonctionnement..... 333 004.52 705 305.91

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 048 154.52 €	6 391 055.91 €
--------------------------------------	-----------------------	-----------------------

3 - Dépenses d'investissement

		(rappel BP + DM + reports 2020)	bp2021
10 -	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES TAXE D'AMENAGEMENT	22 500.00 €	14 500.00 €
16 -	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	271 500.00 €	297 000.00 €
1641	Remboursement Capital annuités 2021.....		290 500.00
165	Remboursement dépôt de garantie.....		2 000.00
1678	Remboursement emprunt CAF.....		4 500.00
20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 198.00 €	11 150.00 €
2051	Concessions et droits similaires		11 150.00
	<i>Service Comptabilité.....</i>		600.00
	<i>Connecteur PASRAU.....</i>		600.00
	<i>Police Municipale.....</i>		350.00
	<i>Certificat RGS.....</i>		350.00
	<i>Service informatique.....</i>		10 200.00
	<i>Anti-virus.....</i>		4 000.00
	<i>Back up.....</i>		2 000.00
	<i>Packs office + Microsoft.....</i>		4 200.00
21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	281 324.52 €	161 168.91 €
2111	Acquisition de terrains.....		5 000.00
2152	Installations de voirie.....		15 000.00
	<i>Signalétique.....</i>		15 000.00
2158	Autres matériel et outillage technique		7 000.00
	<i>Service Environnement.....</i>		4 800.00
	<i>Taille haies thermique.....</i>		600.00
	<i>Combisystème outillage élagueuse et taille haie perche.....</i>		1 700.00
	<i>Tondeuse manuelle.....</i>		2 500.00
	<i>Service Bâtiments.....</i>		2 200.00
	<i>Ponceuse adaptable aux girafes existantes.....</i>		500.00

	<i>Poste à souder.....</i>	1 200.00
	<i>Meuleuse à batterie.....</i>	500.00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie.....	2 000.00
		2 000.00
21578	Autres matériel et outillage de voirie.....	20 000.00
	<i>Illuminations de Noël.....</i>	20 000.00
2183	Acquisition de matériel de bureau et informatique.	54 448.91
	<i>Ecole Fontenotte.....</i>	4 500.00
	<i>Tableau interactif une classe.....</i>	3 500.00
	<i>Divers.....</i>	1 000.00
	<i>Ecole des Estelles.....</i>	5 400.00
	<i>Tableau interactif une classe.....</i>	3 500.00
	<i>4 tablettes numériques.....</i>	880.00
	<i>4 casques sans fil.....</i>	120.00
	<i>Un disque dur.....</i>	100.00
	<i>Un ordinateur direction.....</i>	800.00
	<i>Ecole Frédéric Bataille.....</i>	200.00
	<i>Une enceinte Bluetooth.....</i>	200.00
	<i>Ecole du Breuil.....</i>	1 900.00
	<i>1 vidéoprojecteur + écran + support.....</i>	1 900.00
	<i>Téléphones et matériel informatique.....</i>	12 848.91
	<i>Ensemble des bâtiments.....</i>	29 000.00
	<i>Mise à jour système alarme anti intrusion et logiciel associé</i>	29 000.00
	<i>Service Voirie Manifestations.....</i>	600.00
	<i>Un bras d'ordinateur avec écran.....</i>	600.00
2184	Acquisition de mobilier.....	4 520.00
	<i>Service Etat Civil.....</i>	1 000.00
	<i>Panneau Affichage.....</i>	1 000.00
	<i>Multi-accueil La Manduline</i>	400.00
	<i>Meubles de rangement type Montessori.....</i>	400.00
	<i>Epicerie Les Paniers Solidaires Mandeure Mathay.....</i>	3 120.00
	<i>Chambre froide.....</i>	3 120.00

2188	Acquisition autres immobilisations corporelles.....		53 200.00
	Camping.....		22 000.00
	2 mobil homes.....		22 000.00
	8 Nettoyeurs vapeurs professionnels.....		21 000.00
	Police Municipale.....		2 200.00
	Armes.....		1 500.00
	Gilet pare-balles.....		700.00
	Service prévention.....		1 000.00
	Kit mannequin.....		1 000.00
	Service Voirie / Fête et manifestations.....		7 000.00
	4 chariots.....		1 300.00
	2 panneaux d'affichage sur ressort aux entrées de ville.....		550.00
	25 barrières Vauban.....		1 250.00
	Renouvellement des drapeaux.....		1 000.00
	10 bacs à sel.....		1 500.00
	10 poteaux de guidage à enrouleur (file COVID).....		1 400.00

23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 617 719.00 €	745 670.00 €
-------------	---------------------------------	-----------------------	---------------------

2313	Travaux de bâtiments.....	1 910 904.00	335 700.00
	Crèche.....		14 000.00
	Terrasse avec garde-corps.....		14 000.00
	Salle des Anciens.....		15 200.00
	Réfection des menuiseries (portes et fenêtres).....		15 200.00
	Ecole Fontenotte.....		51 600.00
	Fourniture et pose de volets (2ème tranche).....		11 600.00
	Réfection de la toiture restauration scolaire.....		40 000.00
	Ecole des Estelles.....		15 000.00
	Volets 1ère tranche.....		15 000.00
	Maternelle breuil.....		68 000.00
	Pose de verrous dans le cadre du plan Vigipirate.....		2 300.00
	Mise en place filtration magnétique eau de chauffage.....		5 700.00
	Reprise de la zinguerie.....		15 000.00
	Reprise de la plomberie.....		45 000.00
	Mairie.....		7 100.00
	Traitement du réseau de chauffage.....		3 500.00
	Remplacement et mise en conformité Disconnecteurs.....		3 600.00

	Ateliers municipaux.....		22 100.00
	Création de mezzanines au sein des locaux pompiers et ateliers.....		20 000.00
	Chaudière bois.....		2 100.00
	Pôle Culture Jeunesse.....		6 200.00
	Changement 3 fenêtres ave volets.....		5 600.00
	Visiophone - récepteur salle périscolaire ecole des Estelles....		600.00
	Bâtiment Médiathèque.....		19 000.00
	Changement fenêtres logement.....		19 000.00
	Centre Culturel Polyvalent.....		3 400.00
	Remplacement d'une pompe.....		3 400.00
	Majestic.....		28 400.00
	Climatisation.....		25 000.00
	Mise en place d'un compteur gaz (séparation chaufferie et cuisine).....		3 400.00
	Logement rue du Breuil.....		4 600.00
	Poêle à granules.....		4 600.00
	Eglise.....		5 000.00
	Dispositif sur la porte.....		5 000.00
	Temple.....		1 000.00
	Remplacement des vitraux		1 000.00
	Contrat P3 sur les chaudières.....		10 100.00
	Travaux régie bâtiment.....	65 000.00	65 000.00
2315	Voirie et réseaux divers.....	424 615.00	340 970.00
	Camping.....		7 020.00
	Reprise de l'enrobé.....		7 020.00
	Cimetière.....		39 950.00
	2 Colombariums.....		9 950.00
	Carré confessionnel.....		30 000.00
	Evacuation décharge rue du Théâtre.....		15 000.00
	Réfection rue de la papeterie et rue de l'Eglise.....		80 000.00
	Reprise des trottoirs suite à travaux d'assainissement.....		70 000.00
	Aires de jeux (mairie, camping, ancien café aux Lions).....		15 000.00

	<i>Eclairage public 1ère tranche.....</i>		80 000.00
	<i>Eclairage automatique du stade pour les secours.....</i>		4 000.00
	<i>Travaux régie voirie.....</i>	30 000.00	30 000.00
2312	Travaux / terrains.....	38 200.00	34 000.00
	<i>Travaux bois et forêt.....</i>		20 000.00
	<i>Aménagement et dynamique de la zone du Belvédère.....</i>		10 000.00
	<i>Réfection du panoramique du Belvédère.....</i>		4 000.00
238	Avance / commande immo. Corporelles.....	149 000.00	35 000.00
	<i>Avances forfaitaires marchés.....</i>		35 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	149 000.00 €	35 000.00 €
2315	Installat. Matériel et outillage technique.....	149 000.00	35 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 405 241.52 €	1 264 488.91
	<i>Reports dépenses 2020/2021</i>		1 478 488.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 405 241.52 €	2 742 976.91

4 - Recettes d'investissement

10 - PARTICIPATION TRAVAUX D'EQUIPEMENT	785 856.90 €	422 039.85 €
10222 Fonds de compensation TVA (FCTVA)	120 000	180 000.00
10226 Taxe d'aménagement	20 000	20 000.00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	645 856.90	222 039.85
021 - PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCT.	530 554.52 €	726 855.91 €
13 - SUBVENTIONS	370 359.00 €	62 333.00 €
Réhabilitation CCP (Conseil général) 54 000 € Aire de service pour camping cars (PMA) 3 333 € (Etat) 5 000 €		
16 - EMPRUNTS	800 000.00 €	0.00 €
024 PRODUITS DE CESSIONS	0.00 €	0.00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45 000.00 €	97 300.00 €
27638 Remboursement avance lotissement fontenotte.....		97 300.00
28 - AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	140 000.00 €	143 000.00 €
Amortissement des immobilisations.....		143 000.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	149 000.00 €	35 000.00 €
238 Avances versées commandes immob. Corporelles.....	149 000	35 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 820 770.42 €	1 486 528.76 €
Excédent d'investissement 2019.....	584 471.10	
Reports recettes 2020/2021.....		138 863.00
Excédent d'investissement 2020.....		1 117 585.15
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	3 405 241.52 €	2 742 976.91 €

5- Vue générale du budget primitif 2021

FONCTIONNEMENT	
Total des dépenses	6 391 055.91 €
Total des recettes	6 391 055.91 €
INVESTISSEMENT	
Total des dépenses	2 742 976.91 €
Total des recettes	2 742 976.91 €
TOTAL GENERAL	
Total des dépenses	9 134 032.82 €
Total des recettes	9 134 032.82 €

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2021

LOTISSEMENT FONTENOTTE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	BP 2020	BP 2021
6522 Reversement de l'excédent budget annexe	205 273.67	65 260.36
TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	205 273.67	65 260.36
7133 Annulation stock initial	205 273.67	150 670.52
TOTAL CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	205 273.67	150 670.52
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2.81	2.96
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	205 276.48	215 933.84

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	BP2020	BP 2021
7015 Vente de terrains	43 500.00	
TOTAL CHAPITRE 70 PRODUITS DE SERVICE	43 500.00	0.00
7552 Prise en charge du déficit du budget annexe		150 670.52
TOTAL CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00	150 670.52
774 Subvention exceptionnelle		65 263.32
TOTAL CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00	65 263.32
7133 Stock final	161 776.48	
TOTAL CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	161 776.48	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	205 276.48	215 933.84

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	BP 2020	BP 2021
1321 Subvention		65 263.32
TOTAL CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0.00	65 263.32
168741 Remboursement dette commune	47 794.47	97 307.63
TOTAL CHAPITRE 16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	47 794.47	97 307.63
3355 Stock final	161 776.48	
TOTAL CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	161 776.48	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	209 570.95	162 570.95

RECETTES D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	BP 2020	BP 2021
3355 Annulation stock initial	205 273.67	150 670.52
TOTAL CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	205 273.67	150 670.52
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 297.28	11 900.43
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	209 570.95	162 570.95